

Association AEQF - Agir Ensemble pour la Qualité en Formation

Bulletin d'adhésion 2013 – 2014 v2.00

| | | | |
|---------|--|-------------|--|
| Nom | | Prénom | |
| Société | | Téléphone | |
| Adresse | | Ville et CP | |
| Mail | | Portable | |

| Adhère en tant que : (Cocher les cases) | |
|-----------------------------------------------|--------------------------|
| Membre bienfaiteur | <input type="checkbox"/> |
| Membre d'honneur | <input type="checkbox"/> |
| Membre actif | <input type="checkbox"/> |
| Membre actif en période probatoire de 24 mois | <input type="checkbox"/> |

| Information sur ma structure : (Cocher les cases) | |
|---------------------------------------------------------|--------------------------|
| Organisme certifié NF Formation professionnelle | <input type="checkbox"/> |
| Organisme qualifié ISQ-OPQF | <input type="checkbox"/> |
| Organisme certifié Iso 9001 | <input type="checkbox"/> |
| Organisme certifié Iso 29990 | <input type="checkbox"/> |
| Organisme en cours de certification | <input type="checkbox"/> |
| Institutionnel (OPCA, Pôle Emploi, Conseil régional...) | <input type="checkbox"/> |
| Entreprise privée | <input type="checkbox"/> |

Extrait des statuts d'AEQF

Définition du titre de membre :

- ✓ Le titre de **membre d'honneur** est attribué à des personnes morales ou physiques faisant bénéficier l'association de ses savoirs. Les membres d'honneur sont exonérés de cotisations.
- ✓ Le titre de **membre bienfaiteur** est attribué à des personnes morales ou physiques qui soutiennent l'activité de l'association par des aides, dons ou subventions dont elles sont libres de fixer le montant et la fréquence de versement (ceux-ci devant être à minima supérieurs au montant de cotisation en cours). Les membres bienfaiteurs sont exonérés de cotisations.
- ✓ Le titre de **membre actif** est attribué :
 - aux organismes de formation certifiés NF service formation professionnelle, ISO ou qualifiés OPQF
 - aux entreprises et institutionnels reconnaissant les normes (lorsqu'elles existent sur le secteur de la formation professionnelle et de la gestion des compétences).
- ✓ Le titre de **membre actif en période probatoire** est attribué aux organismes de formation engagés dans une démarche de certification NF formation ou ISO ou de qualification OPQF. Ce statut ne pouvant excéder 24 mois à la date de l'adhésion et ne permet pas de prétendre à être élu au conseil d'administration.

Mon inscription ayant lieu en cours d'année, je m'engage à verser une cotisation de 30 euros me permettant d'être membre pour les mois restant à courir sur l'année 2013 et m'engage à m'acquitter de la cotisation 2014 de 300 euros (trois cents euros) au plus tard le 31 janvier 2014.

Mon adhésion à l'**AEQF** implique le respect de la Charte **AEQF**

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

Fait à,

Le

Signature

PS : chaque structure recevra un justificatif de son inscription par mail, accompagné des statuts de l'association ainsi que de la charte.